

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 22/01/2021

### **RALLYE MONTE-CARLO**

Autorisation de l'épreuve avec des mesures sanitaires strictes

Au regard de l'avis favorable rendu par Madame Violaine DÉMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence pour le passage du rallye Monte-Carlo dans le département, Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes a pris ce vendredi un arrêté autorisant la 89ème édition du Rallye Monte-Carlo.

# Interdiction du public

- toutes les épreuves spéciales seront également interdites au public (dès la veille au soir à 18 h 00, sauf pour les riverains munis d'un badge jusqu'à 2 h avant le départ) :
  - 100 à 150 commissaires de courses seront positionnés sur l'ensemble du parcours pour faire respecter cette décision;
  - o Entre **50 et 70 gendarmes** seront mobilisées chaque jour en soutien et veilleront aussi à ce qu'aucun regroupement n'ait lieu sur des sites plus éloignés.
- le non-respect de cette consigne sera passible selon le cas d'une verbalisation pour non-respect d'un arrêté préfectoral ou pour non-respect des mesures sanitaires sanctionné par une amende de 135 euros.
- s'agissant des rassemblements qui seraient organisés sur des terrains privés, selon les constatations opérées par les services de police et de gendarmerie, le Procureur de la République se réserve la possibilité d'ouvrir une enquête pour mise en danger de la vie d'autrui.
- le non-respect de l'interdiction du public peut entraîner la suspension de l'épreuve spéciale en cours.
- l'Automobile Club de Monaco a fait savoir que les épreuves spéciales pourront être suivies en direct sur le www.amc.mc, sur l'application WRC+ et sur les réseaux sociaux officiels. Les médias nationaux (Canal + et Radio France) et locaux (Dauphiné, Alpes 1 et D!ci TV) sont également partenaires de l'épreuve pour informer de l'évolution de celle-ci.

## Respect du couvre-feu

Afin de respecter le couvre-feu établi entre 18 h 00 et 06 h 00 dans les Alpes-de-Haute-Provence, l'ensemble de la compétition a été aménagée pour se dérouler dans le cadre légal. Cela implique plusieurs changements dans le déroulement des épreuves spéciales :

Les autres spéciales se dérouleront en journée, concernant celles prévues dans le département :

- o ES 9 23/01 06 h 30 départ 1<sup>re</sup> auto La Bréole > Selonnet
- o ES 11 23/01 12 h 08 départ 1<sup>re</sup> auto La Bréole > Selonnet
- o ES 13 24/01 − 10 h 08 départ 1<sup>re</sup> auto Briançonnet > Entrevaux
- o ES 15 24/01 12 h 18 départ 1<sup>re</sup> auto Briançonnet > Entrevaux

Ce sont 90 équipages qui sont engagés sur cette épreuve sportive, dont les reconnaissances se dérouleront du 18 au 20 janvier, avant 14 spéciales pour un total de 257 kilomètres de course.

#### Autres mesures sanitaires

- le port du masque est obligatoire en tout lieu concerné par le Rallye Monte-Carlo;
- les personnes autorisées à se rendre dans le parc d'assistance et à la direction de course devront présenter un test RT-PCR négatif datant de moins de 72 heures ;
- en cas d'apparition de symptômes, un espace d'isolement et de prélèvement est organisé à l'extérieur du parc d'assistance ;
- la température frontale sera mesurée lors de chaque entrée au parc d'assistance ;
- l'ensemble des participants signent une charte les engageant à respecter ce protocole sanitaire.

#### **Environnement**

Avec la mesure de huis-clos imposant une absence de public aux abords des spéciales, **l'impact sur les espaces** naturels sera réduit (piétinement, déchets, feux, etc.).

Cependant, les déchets retrouvés sur le parcours seront ramassés par l'Automobile Club de Monaco et l'association « Alpes Rallye Clean ».

L'interdiction de transport de matériel de forestage aux abords des épreuves spéciales est reconduite cette année, pour éviter tout risque de découpe de bois pour se chauffer en extérieur.

Cette année, les survols en hélicoptères ont été interdits, notamment pour les vols VIP. Ne sont autorisés à survoler l'épreuve que les appareils de la Sécurité Civile, de la Gendarmerie, de la direction de course et un appareil de WRC-TV.

Service de la communication et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10 04 92 36 73 16

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr